

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**FEDERATION DES CHASSEURS
DE SEINE-MARITIME**

Association
Maison de la Chasse et de la Nature
Route de l'Etang
76890 BELLEVILLE-EN-CAUX

Exercice clos le 30 juin 2025

Sébastien Folliot

Commissaire aux comptes inscrit sur la liste
nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC de Normandie
30, rue Raymond Aron
76130 MONT SAINT AIGNAN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

FEDERATION DES CHASSEURS DE SEINE- MARITIME

Exercice clos le 30 juin 2025

À l'assemblée générale de la FEDERATION DES CHASSEURS DE SEINE-
MARITIME,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DES CHASSEURS DE SEINE-MARITIME relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'enregistrement des subventions d'exploitation de l'association sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de la FEDERATION DES CHASSEURS DE SEINE-MARITIME.

5 Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mont Saint Aignan, le 20 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes



Sébastien Folliot

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	251 508	251 504	4	1 185	1 181-	99.63-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	320 814	157 530	163 283	166 550	3 267-	1.96-
	Constructions	1 861 129	1 319 785	541 343	575 528	34 185-	5.94-
	Installations techniques Matériel et outillage	920 590	756 603	163 987	163 281	706	0.43
	Immobilisations corporelles en cours				39 477	39 477-	100.00-
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	3 447 846		3 447 846	3 447 356	491	0.01	
Prêts	2 400		2 400		2 400		
Autres	35		35	35			
Total I	6 804 321	2 485 422	4 318 899	4 393 412	74 513-	1.70-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	375 635		375 635	459 728	84 093-	18.29-
	Valeurs mobilières de placement	1 688 767		1 688 767	1 528 934	159 833	10.45
	Instrument de trésorerie						
Disponibilités	506 071		506 071	284 896	221 176	77.63	
Charges constatées d'avance (2)	181 216		181 216	171 396	9 821	5.73	
Total II	2 751 689		2 751 689	2 444 953	306 736	12.55	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 556 010	2 485 422	7 070 588	6 838 365	232 223	3.40	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	662 940	524 335	138 605	26.43	
Autres	5 025 348	4 915 730	109 618	2.23	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	130 319-	248 224	378 542-	152.50-	
Situation nette (sous total)	5 557 970	5 688 289	130 319-	2.29-	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	222 252	237 355	15 103-	6.36-	
Provisions réglementées					
Total I	5 780 222	5 925 643	145 421-	2.45-	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	35 384	65 136	29 753-	45.68-
Total II	35 384	65 136	29 753-	45.68-	
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	170 036	149 265	20 771	13.92
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	764 865	609 153	155 712	25.56
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	320 081	89 167	230 914	258.97
Total IV	1 254 983	847 585	407 397	48.07	
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 070 588	6 838 365	232 223	3.40	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Attestation de présentation des comptes

934 901 758 418

NORMECO

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	1 223 225	1 161 892	61 334	5.28
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	48 791	88 001	39 210-	44.56-
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	153 208	137 818	15 389	11.17
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	362 095	399 397	37 303-	9.34-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	35 000	129 866	94 866-	73.05-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	47 317	97 679	50 361-	51.56-
Utilisations des fonds dédiés	29 753	86 608	56 855-	65.65-
Autres produits	165 681	197 506	31 825-	16.11-
Total I	2 065 070	2 298 767	233 697-	10.17-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	48 791	88 001	39 210-	44.56-
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	750 290	762 123	11 832-	1.55-
Aides financières	453 382	513 325	59 944-	11.68-
Impôts, taxes et versements assimilés	87 768	104 173	16 405-	15.75-
Salaires et traitements	837 123	972 373	135 250-	13.91-
Charges sociales	400 945	449 975	49 029-	10.90-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	97 873	130 053	32 179-	24.74-
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés		60 801	60 801-	100.00-
Autres charges	116 444	165 117	48 673-	29.48-
Total II	2 792 617	3 245 941	453 324-	13.97-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	727 547-	947 174-	219 628	23.19

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	133 958	133 440	518	0.39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	133 958	133 440	518	0.39
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		1 808	1 808-	100.00-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV		1 808	1 808-	100.00-
2. Résultat financier (III-IV)	133 958	131 632	2 326	1.77
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	593 589-	815 542-	221 953	27.22
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 719 089	1 887 913	168 824-	8.94-
Sur opérations en capital	40 105	86 647	46 541-	53.71-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	51 886	188 947	137 061-	72.54-
Total V	1 811 080	2 163 506	352 426-	16.29-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 274 987	1 048 577	226 410	21.59
Sur opérations en capital	43 653	41 810	1 843	4.41
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	1 318 640	1 090 386	228 253	20.93
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	492 440	1 073 120	580 680-	54.11-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	29 170	9 354	19 816	211.84
Total des produits (I+III+V)	4 010 108	4 595 714	585 605-	12.74-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 140 427	4 347 490	207 063-	4.76-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	130 319-	248 224	378 542-	152.50-

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Tableau de variation des fonds dédiés	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Subventions d'équipement	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	X
--	---

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 070 588.36 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 065 070.27 Euros et dégageant un déficit de 130 318.50- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Depuis le règlement ANC 2018-06, les ressources externes obtenues des subventions affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fonds dédiés". Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", la part des subventions reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Informations générales complémentaires

Présentation de la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime :

La Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime, située à Belleville en Caux, est une association de type Loi 1901. Elle a pour mission de représenter les intérêts des chasseurs dans le département y compris devant les différentes juridictions, d'apporter une aide à tous ses adhérents et de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la chasse dans l'intérêt général.

Elle participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats.

La Fédération regroupe les titulaires du permis de chasser ayant validé celui-ci pour le département et les personnes physiques ou morales titulaires d'un droit de chasse dans le département et demandant un plan de chasse ou un plan de gestion. Peuvent également adhérer à la Fédération, les personnes physiques et morales titulaires dans le département d'un droit de chasse et sauf opposition du conseil d'administration, les personnes désirant bénéficier des services complémentaires (surveillance et gestion des territoires) de la Fédération.

Informations complémentaires :

Comme les exercices précédents, les produits à recevoir sur les subventions sur projet n'ont été appréhendés qu'en fonction des demandes intermédiaires d'acomptes émises par la Fédération.

Cette disposition semble la plus prudente en l'état, compte tenu des délais d'examens par les financeurs et des résultats d'instruction passés.

Conformément au règlement ANC 2018-06. Le bénévolat doit faire l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux des associations. A la clôture du 30/06/2025, la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime est dans l'impossibilité de la mesurer.

Il a été constaté à la clôture du bilan une augmentation de la provision dégâts. Cette provision est estimée chaque année en fonction des dossiers provisoires ouverts à la clôture de l'exercice.

Dérogation aux principes comptables des titres immobilisés :

Par dérogation aux normes comptables, les obligations détenues auprès du crédit Agricole n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation qui aurait été de 44 K€. Cette dépréciation constatée à la clôture de l'exercice porte sur des titres souscrits avec une garantie de capital à terme et rien n'indique, compte tenu de la trésorerie disponible à court ou moyen terme, que la Fédération des chasseurs de Seine Maritime puisse avoir recours à l'utilisation de ce fonds long terme en urgence, ni qu'à la date de publication des comptes la dépréciation soit toujours d'actualité.

Le poste "autres titres immobilisés" compte des SCPI pour un montant de 1 299 K€, la

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

valeur de retrait en cas de cession immédiate dégagerait une perte de 56 K€. la fédération des chasseurs de Seine Maritime n'ayant pas besoin de ces fonds à court terme et souhaitant gérer à moyen et long terme ces titres, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au bilan. Pour information, les produits financiers de l'exercice de ces SCPI s'élèvent à 63 K€.

Pour les autres placements détenus auprès du Crédit Agricole, il ressort une plus-value latente de 84 K€, plus-value latente non comptabilisée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	251 508		
TOTAL			
Terrains	320 814		
Constructions sur soi propre	1 660 482		
Installations générales agencements aménagements des constructions	190 660		9 986
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	155 412		21 710
Installations générales agencements aménagements divers	6 703		
Matériel de transport	289 965		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	353 515		28 251
Emballages récupérables et divers	65 034		
Immobilisations corporelles en cours	39 477		
TOTAL	3 082 062		59 947
Autres titres immobilisés	3 447 356		491
Prêts, autres immobilisations financières	35		3 600
TOTAL	3 447 391		4 091
TOTAL GENERAL	6 780 961		64 037

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		251 508	251 508
Terrains			320 814	320 814
Constructions sur sol propre			1 660 482	1 660 482
Installations générales agencements aménagements constr.			200 646	200 646
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			177 122	177 122
Installations générales agencements aménagements divers			6 703	6 703
Matériel de transport			289 965	289 965
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			381 766	381 766
Emballages récupérables et divers			65 034	65 034
Immobilisations corporelles en cours		39 477		
TOTAL		39 477	3 102 532	3 102 532
Autres titres immobilisés			3 447 846	3 447 846
Prêts, autres immobilisations financières		1 200	2 435	2 435
TOTAL		1 200	3 450 281	3 450 281
TOTAL GENERAL		40 677	6 804 321	6 804 321

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	250 323	1 181	0	251 504	
Terrains		154 263	3 267		157 530	
Constructions sur sol propre		1 139 889	33 803	0	1 173 692	
Installations générales agencements aménagements constr.		135 726	10 368		146 094	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		136 041	7 695		143 736	
Installations générales agencements aménagements divers		6 703			6 703	
Matériel de transport		211 081	31 517		242 598	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		327 193	10 042	0	337 235	
Emballages récupérables et divers		26 329			26 329	
TOTAL		2 137 226	96 693	0	2 233 918	
TOTAL GENERAL		2 387 549	97 874	0	2 485 422	
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	1 181				
Terrains		3 267				
Constructions sur sol propre		33 803				
Instal.générales agenc.aménag.constr.		10 368				
Instal.techniques matériel outillage indus.		7 695				
Matériel de transport		31 517				
Matériel de bureau informatique mobilier		10 042				
TOTAL		96 693				
TOTAL GENERAL		97 874				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	5 440 065	248 224		0	5 688 289
Excédent ou déficit de l'exercice	248 224	248 224-		130 318	130 319-
Situation nette	5 688 289			130 318	5 557 970
Subventions d'investissement	237 355			15 103	222 252
TOTAL I	5 925 643			145 421	5 780 222

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	65 136			29 752			35 384	35 384
RESTAURATION DES MARES	4 335						4 335	4 335
TOURBIERE	22 469						22 469	22 469
ICE 2024	13 899			5 319			8 580	8 580
RENATURALISATION 2024	24 433			24 433				
TOTAL	65 136			29 752			35 384	35 384

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	2 400	2 400	
Autres immobilisations financières	35		35
Débiteurs divers	375 635	375 635	
Charges constatées d'avance	181 216	181 216	
TOTAL	559 286	559 251	35
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 600		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 200		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	86 053	86 053		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 126	48 126		
Impôts sur les bénéfices	28 215	28 215		
Autres impôts taxes et assimilés	7 642	7 642		
Autres dettes	764 865	764 865		
Produits constatés d'avance	320 081	320 081		
TOTAL	1 254 983	1 254 983		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	251 508	33,33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 8 ans
Matériels de transport	Linéaire	2 à 4 ans
Matériels bureau/informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	108 609
Valeurs mobilières de placement	36 400
Total	145 008

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	141 821
Autres dettes	671 347
Total	813 168

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	181 216
Total	181 216
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	320 081
Total	320 081

Subventions d'équipement

Les subventions d'équipements inscrites au bilan de la Fédération Départementale des Chasseurs est toujours actives, concernant la construction de Belleville en Caux en 2004 pour un montant de 1 597 977.90 euros. Cet investissement avait fait l'objet d'une subvention de la part de la Région (Conseil Régional) à hauteur de 144 000 euros et d'une subvention de la part du département (Conseil Départemental) à hauteur de 605 853 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Depuis le 1er juillet 2008, le Président bénéficie d'une indemnité mensuelle calculée dans le respect des règles de droit.

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 10 398 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 10 398€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La Fédération externalise la gestion des Indemnités de fin de carrière auprès du Groupe ALLIANZ.

Il a été opéré un prélèvement de 35 921.31 € en date du 12/07/2024.

Au 31 décembre 2024 dernière information connue, le solde du compte de gestion des IFC est de 140 798.60 euros.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- LIBERALITES RECUES	29	771300
- CONVENTION AIDE FINANCIERE DG	212 946	773010
- TIMBRES GRANDS GIBIERS&SANGLIERS	68 189	773100
- DISPOSITIFS DE MARQUAGE	1 024 960	773200
- BRACELETS FAISANS	2 015	773500
- BRACELETS LIEVRES	28 600	773600
- BRACELETS PERDRIX	4 527	773700
- TAXE HECTARE	377 823	773900
- QUOTE PART SUBV INVES VIREE RESULTAT	15 103	777000
- PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	25 002	778000
Total	1 759 194	
Charges exceptionnelles		
- PRISE EN CHARGES DOSSIERS DEGATS	1 274 987	673000
- AUTRES CHARGES DIVERS	43 653	678000
Total	1 318 640	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Transferts de charges

Nature	Montant
ECO CONTRIBUTION -EXPLOITATIONS	51 886
Total	51 886